



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2019

Séance présidée par Madame Fabienne Sigaud, maire de Prayssac

Présents : Fabienne Sigaud, Christophe Roger, Sylviane Bernard, Patrick Brouel, Christophe Soude, Marie-Claude Millet, Bruno David, Jacques Froment, Robert Harvey, Muriel Jacques, Michel Lacombe, Josy Laur, Frédéric Sousa, Marjorie Aussenac, Jean-Pascal Martin.

Absents avec procuration : Catherine Chicquenoy (procuration à Josy Laur), Elsa Soares (procuration à Marjorie Aussenac), Lucie Favaretto (procuration à Frédéric Sousa), Dominique Thelinge (procuration à Christophe Soude).

Absents : Claude Descamps, Raymond Foissac, Céline Berrié, Dominique Prunet.

Secrétaire de séance : Sylviane Bernard.

Madame le maire ouvre la séance à 21h.

Sans remarque ni questions sur le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2019, Madame le maire propose de passer à l'ordre du jour :

1-Complexe sportif et de loisirs : attribution du lot N°17 mur d'escalade

2-Bureau de vote - Emplacement des panneaux d'affichage

3-Subvention mutuelle coup dur

4-Subvention exceptionnelle STARDOC

5-Subvention CCAS - Caisses des Écoles

6-Bassin d'orage : choix du bureau d'études

7-Cession des véhicules volés à l'assureur

8-Mise à jour du périmètre d'assainissement collectif

9-Classement cloche du 16ème siècle

Décision du Maire

Questions diverses

1-Complexe sportif et de loisirs : attribution du lot N°17 mur d'escalade

Madame le maire, Fabienne Sigaud, rappelle la demande de précisions techniques faites aux deux entreprises SAS entreprise et Pyramide qui avaient répondu à l'appel d'offres pour le lot n°17 concernant le mur d'escalade du complexe sportif et de loisirs. Ces précisions techniques concernaient notamment le système d'accrochage au mur du gymnase.

Les deux entreprises n'ont pas donné d'assurance quant à leur proposition du dispositif d'accrochage au mur d'escalade. Après analyse de leurs réponses, le maître d'ouvrage doit attester de la possibilité d'une accroche sur le mur du gymnase. Aussi, devant l'incertitude de la faisabilité du système proposé, la municipalité ne peut pas prendre le risque de valider ces offres ; il est indispensable de faire appel à des experts en amont, avant la réalisation des travaux.

Au regard des dernières explications apportées par les deux entreprises, la commission d'appel d'offres réunie le 17 juillet propose au conseil municipal de déclarer ce lot sans suite et de faire intervenir un bureau d'études pour vérifier la possibilité de fixer le nouveau mur d'escalade sur le mur du gymnase.

Christophe Roger explique aussi que lors du premier appel d'offres, ce lot, avec des réponses basées sur un système de mur auto porté, apparaissait comme très onéreux. Ce deuxième appel d'offre a permis

d'obtenir des prix moins élevés mais il est indispensable de s'assurer de la sécurité du procédé. Michel Lacombe demande s'il y a obligation de faire appel un autre bureau d'études dans la mesure où la commune a déjà un maître d'œuvre.

Fabienne SIGAUD répond que ce dernier n'est pas un spécialiste béton. Elle propose aux membres du conseil de se prononcer pour déclarer ce lot sans suite et pour valider la nécessité de faire appel à un bureau de contrôle.

Vote à l'unanimité

2-Bureau de vote - Emplacement des panneaux d'affichage

Madame le Maire présente la circulaire préfectorale du 21 juin en rappelant les références réglementaires du code électoral L-17, L-21, R-28, R-40. La préfecture demande à la commune de se positionner sur le nombre d'emplacements des panneaux d'affichages électoraux : la commune disposant de deux bureaux de vote, il faut obligatoirement deux emplacements à proximité des bureaux au moment des élections. Madame le maire soumet au débat du conseil municipal la suppression éventuelle des panneaux à la Grèze. Dans cette hypothèse, seuls seraient conservés ceux de la place d'Istrie et de l'espace Maurice Faure (ce qui est le minimum légal des dispositions préfectorales à appliquer en matière d'affichage électoral). Une discussion s'engage entre les élus ; il est notamment rappelé les difficultés rencontrées par de nombreuses communes lors des élections européennes avec l'installation de 34 panneaux à tous les emplacements. Christophe ROGER précise qu'une dérogation a été accordée pour ces élections européennes avec la mise à disposition d'un seul emplacement.

Après la discussion, madame le Maire propose la suppression de l'emplacement de la Grèze et la conservation des emplacements de l'espace Maurice Faure et de la place d'Istrie.

Vote à l'unanimité

3-Subvention mutuelle coup dur

Monsieur Patrick Brouel expose la demande de subvention de la Mutuelle Coup Dur pour l'année 2019. Cette mutuelle coup dur compte 47 adhérents dont 7 Prayssacois : 70 % de son budget est consacré à l'aide aux agriculteurs malades ou accidentés avec la mise à disposition de salariés.

Patrick BROUEL propose d'attribuer une subvention de 300 €, montant identique à celui de l'année 2018. Monsieur Jacques Froment ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité

4-Subvention exceptionnelle STARDOC

Patrick Brouel présente la demande de subvention de l'association Stardoc. Suite à un cambriolage, cette association est dans l'obligation d'acquérir du matériel pour ses activités : câbles, micro, spots, enceintes pour un devis de 999.00 € ttc. Stardoc présente un budget prévisionnel 2019-2020 en déficit de de 650 €. Patrick BROUEL propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Monsieur Christophe Roger et madame Marie-claude Millet ne prennent pas part au vote.

Vote à l'unanimité.

5-Subvention CCAS- Caisses des Écoles

Madame le Maire propose de voter l'attribution des subventions 2019 au CCAS et à la Caisse des écoles pour respectivement un montant de 1 200 € et un montant de 8 966,41€ comme prévu au budget.

Vote à l'unanimité.

6Bassin d'orage : choix du bureau d'études

Christophe Roger rappelle aux membres du conseil les difficultés d'écoulement des eaux pluviales identifiées sur la commune. Une étude réalisée en 2011 a été réactualisée en 2015 et en 2017. A partir des priorités spécifiées dans ces rapports d'études et afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique

de maîtrise du ruissellement pluvial, il est nécessaire de réaliser un bassin d'orage au-dessus de la maison de santé. En complément de l'étude déjà effectuée, il est nécessaire de confier la réalisation d'un avant-projet technique et le suivi du chantier à un maître d'œuvre. Après consultation, c'est le groupe Dejante qui est le moins disant. Le coût de la prestation demandée représentera 9,75 % du montant du coût HT des travaux.

En 2017, le coût était estimé à 56 650€ HT. Les prix ont certes évolué mais on peut cependant faire une estimation de cette prestation autour de 5 800 €.

Michel Lacombe demande les noms des autres bureaux d'études qui ont répondu à la consultation. Il souhaite aussi savoir si le financement de cette étude a été prévu au budget.

Christophe Roger précise donc que les groupes Altéréo et Artélia ont également fait une offre. Il fait part à l'assemblée que les propositions de prestation ont été discutées avec Aquareso. Dejante a été choisi sur le critère prix : une différence significative existe avec ses concurrents. De plus, le groupe Dejante n'est pas inconnu sur le territoire de la communauté de communes. Le premier adjoint confirme bien que le coût de l'étude est prévu au budget 2019.

Madame le maire précise, tout en le regrettant, qu'il est nécessaire de se faire assister par un maître d'œuvre pour cette étude technique en plus de l'étude déjà réalisée.

Michel Lacombe demande pour quelle raison il a été décidé de commencer par ce bassin d'orage de la maison de santé. Christophe Roger répond que les conclusions de l'étude faite à l'échelle de la commune précisent les secteurs à traiter et les travaux à réaliser en priorité. Des évolutions ont été enregistrées avec les compléments d'étude de 2015 : certains emplacements de bassins d'orage étudiés et positionnés en 2011 ne sont plus envisageables. Michel Lacombe demande des explications sur ce point. Christophe ROGER fait donc part à l'assemblée des engagements pris par l'ancienne municipalité auprès de propriétaires qui ont pour conséquence l'impossibilité d'implantation de bassins d'orage sur certaines parcelles.

Fabienne SIGAUD propose aux membres du conseil d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au groupe Dejante.

Vote à l'unanimité.

7-Cession des véhicules volés à l'assureur

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le vol de deux véhicules municipaux RENAULT MASCOTT et MAXITY. Après négociation avec l'expert mandaté par l'assureur Groupama d'Oc, ils seront indemnisés à hauteur de 11 250€ HT soit 13 500 € TTC et 15 000 € HT soit 18 000 TTC. Fabienne SIGAUD précise que le camion poly-benne loué est malheureusement tombé en panne, une panne importante qui va l'immobiliser pour une durée assez longue.

Faute de poly-benne disponible pour l'instant, Christophe Soudé explique l'impossibilité d'installer les bennes dans les quartiers ; des informations ont été affichées à l'emplacement des bennes.

Même si tout est mis en œuvre pour disposer à nouveau de ce type de véhicule, c'est très recherché et difficile à trouver en location ou à l'achat d'occasion.

25 camions poly benne auraient été volés en un mois dans le Sud-Ouest. La location mensuelle coûte 2 800 € ; l'assurance en prend une partie à sa charge.

Concernant de nouvelles acquisitions, Mme le Maire précise qu'un avenant au budget sera nécessaire ; ce n'était évidemment pas prévu.

Vote à l'unanimité

8-Mise à jour du périmètre d'assainissement collectif

Christophe Roger présente le plan de zonage de l'assainissement collectif réalisé par Aquareso ; le précédent avait été établi en 2000. Il est donc nécessaire de procéder à une mise à jour de ce document. Il s'agit de disposer d'un document qui fasse état de la situation réelle à aujourd'hui.

Depuis 2000, des changements ont été opérés sur le réseau d'assainissement avec la création de la station d'épuration en 2007 et le raccordement des communes voisines. Le village de vacances claires rives a été raccordé ainsi que plusieurs projets urbains qui ont nécessité la mise en place de nouveaux

tronçons de réseau.

Par contre, certaines extensions du réseau collectif n'ont pas été réalisées (les landes hautes, les cailloux, la plaine, Pech Galy, les Gardes).

Après examen de la situation, le syndicat Aquareso et la commune proposent de retenir le zonage d'assainissement collectif suivant : le bourg (et les secteurs alentours), rivière de Meymes, Berlingous, la plaine du sud, Balat grand, Pièce grande, Labrousse, Le Rouget, Cami Ferrat, les Plantades, le Village de vacances les Bois de Prayssac.

Assainissement individuel : le reste du territoire communal.

Michel Lacombe regrette que cette mise à jour ne soit pas effectuée en même temps que le PLUI. Christophe ROGER mentionne que le PLUI, en cours d'élaboration, ne sera pas opposable avant 2021. Il précise aussi que le schéma d'assainissement constituera évidemment une pièce du PLUI.

Fabienne SIGAUD propose d'approuver la révision du schéma communal d'assainissement et sa mise à l'enquête publique qui déterminera les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Vote à l'unanimité

9-Classement de la cloche du 16ème siècle

Mme Marie-Claude Millet expose aux membres du conseil municipal la demande du service du Patrimoine sollicitant l'accord de la commune, pour présenter une cloche du 16ème siècle devant la commission nationale du patrimoine.

Elle rappelle que le beffroi est en mauvais état et nécessitera des travaux onéreux. Le classement de cette cloche pourrait aussi permettre de prétendre à des subventions pour la rénovation du beffroi.

Mme le Maire propose de donner l'accord de la commune à ce classement.

Vote à l'unanimité

Décision du Maire : achat d'un camion Poly- benne en cours

Questions diverses

Madame Marie-Claude Millet rappelle que le samedi 20 juillet à 20h aura lieu un concert de clarinettes à l'église Saint-Barthélémy. La recette sera au bénéfice de l'UNICEF.

A partir de mardi 23 juillet une exposition - vente du peintre Mr VESSIO aura lieu salle de la mairie au bénéfice du Secours populaire du Lot.

Dimanche à 18h sur la place d'Istrie, un apéritif sera offert à l'association du Tango à l'issue d'une démonstration.

Conséquence de la sécheresse, Madame le maire informe l'assemblée de la signature d'un arrêté de restriction d'utilisation de l'eau potable : arrosage des jardins et des pelouses, remplissage des piscines, lavage des voitures sont concernés.

Le réseau d'irrigation à partir de l'eau du Lot n'est pas concerné par ces restrictions

Cinéma : un couple du Tarn et Garonne justifiant des compétences nécessaires et d'une belle expérience dans la gestion de cinéma a déposé une proposition de reprise intéressante, mais encore en négociation avec les gérants du cinéma.

Sans autre question, la séance est levée à 22h15.